

36 OCTOBRE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 500,00 €

Siège social : 1 Route du Martinet - Le Chambonnet

42220 Bourg-Argental

881 972 574 RCS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

et le trente juin, à vingt heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Cédric COULAUD préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 150 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président et au directeur général,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 23 270.38 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	- 23 270.38 €
- Une somme de	- 23 270.38 €

Affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Cédric COULAUD, président, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

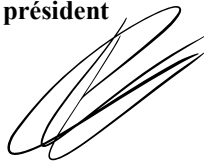
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

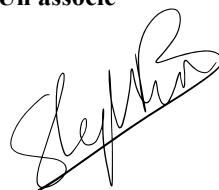
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président



Un associé



Désignation de l'entreprise		SAS 36 OCTOBRE		1 Route du Martinet - Le Cham		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		42220 BOURG-ARGENTAL					
SIRET		88197257400019		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	14 737	042		14 737	11 579
	Total I (5)	044	14 737	048		14 737	11 579
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068		070			
		072	1 501	074		1 501	1 503
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			20 000
	Disponibilités	084	19 207	086		19 207	25 464
	Total II	096	20 708	098		20 708	46 967
	Total général (I + II)	110	35 445	112		35 445	58 546
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500		1 500	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		150		150	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	55 884		58 437		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	(23 270)		(2 553)		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	34 264		57 534		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	808		757		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172					
	Comptes courants d'associés	173	373		255		
	Autres dettes	175					
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	1 181		1 012		
Total général (I + II + III)				180	35 445		58 546
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 158	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		3 158
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 36 OCTOBRE		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122025		Exercice N-1 clos le 31122024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234				
	Variation de stocks (marchandises) *	236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement) *	240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	2 711	2 510		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	559	43		
	Rémunérations du personnel *	250				
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255				
	Dotations aux dépréciations	256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259				
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	3 270	2 553	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(3 270)	(2 553)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280				
	Produits exceptionnels (IV)	290				
	Charges financières (V)	294	20 000			
	Charges exceptionnelles (VI)	300				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(23 270)	(2 553)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				
Régérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles *	322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986				
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989				
	Zone de revitalisation rurales (44, quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345				
	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
Déductions	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	641				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	352		354	23 270
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356				
	Déficits antérieurs reportables : * 7.954 dont imputés sur le résultat :			360		
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	370		372	23 270

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **35 445** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de euros et un total **charges** de **23 270** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-23 270** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de plan comptable

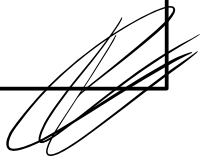
L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprises sur subventions d'exploitation, etc...) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc...).

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.



Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 25 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriel : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

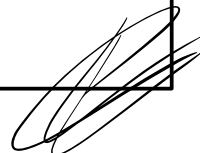
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.



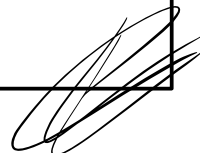
Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	11 579					11 579
	Créances rattachées à des participations			3 158			3 158
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 579		3 158			14 737
TOTAL		11 579		3 158			14 737

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06								
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier							
Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
TOTAL								

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	3 158	3 158	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 501	1 501	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		4 659	4 659	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-00					
Bilan consolidé					
31 décembre 2022					
Montants en millions d'euros					
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	808	808		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	373	373		
	Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 181	1 181		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		373			

Charges à payer

		31/12/2025
		Règlement ANC 2022-06
Total des Charges à payer		808
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		808
<i>Fournisseurs - fact. non parvenues</i>	808	

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	1 500				1 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	150				150
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	58 437	(2 553)			55 884
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(2 553)	2 553		(23 270)	(23 270)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	57 534			(23 270)	34 264

Date de l'assemblée générale 30/06/2025

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 57 534

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 57 534

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (23 270)

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		150,00	10,0000	1 500,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		150,00	10,0000	1 500,00

